

35 - Convention de partenariat avec Les Editions du Petit Futé

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Une nouvelle édition du Petit Futé Besançon paraîtra en décembre 2012. Afin de marquer cet événement, les éditions du Petit Futé ont sollicité le Musée du Temps pour leur soirée de lancement. Cette soirée privée est prévue le 11 décembre 2012 de 18 h à 23 h 30.

A cette occasion, la Ville de Besançon mettra gratuitement à disposition des éditions du Petit Futé l'ensemble des locaux constituant le Palais Granvelle à savoir :

- la cour du Palais Granvelle,
- le Musée du Temps,
- la Salle des Partenaires,
- la salle dite d'animation (pour le cocktail).

Des visites commentées gratuites de l'exposition «Cartes Postales de Besançon» seront également proposées aux invités de cette soirée.

L'exécution de ses engagements par la Ville est valorisable et estimée à un montant total de **4 324 €**.

En contrepartie, les Editions du Petit Futé se sont engagées à promouvoir gratuitement le Musée du Temps dans la nouvelle édition du Petit Futé Besançon et dans la prochaine parution du Petit Futé Franche-Comté prévue le 1^{er} semestre 2013.

L'exécution de ses engagements par l'Editeur est valorisable et estimée à un montant total de **4 485 €**.

Les modalités d'exécution de ce partenariat sont définies par convention.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.